

Extrait du registre des arrêtés du Président

PORTANT ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative des établissements de coopération intercommunale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 janvier 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité adopté en séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016,

Vu l'avis favorable exprimé par le comité technique en sa séance le 14 avril 2017 ;

Arrête

Article 1 l'organisation des services communautaires de Val de Garonne Agglomération est arrêté comme présenté dans l'organigramme ci-joint.

Article 2 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 2^{er} mai 2017.

Publication et affichage :
Le 3.05.2017

Fait à Marmande, le 28 avril 2017
Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,